

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/09/22/2021022360/justel>

Dossier numéro : 2021-09-22/15

Titre

22 SEPTEMBRE 2021. - Arrêté ministériel établissant le formulaire de notification des informations à l'observatoire du foncier agricole

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 05-11-2021 page : 111293

Entrée en vigueur : 15-11-2021

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXES.](#)

Art. N1-N2

Texte

Article [1er](#). Le formulaire de notification des informations visé à l'article 4, § 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mars 2019 déterminant la liste des données complémentaires à notifier et les modalités de notification à l'observatoire du foncier agricole conformément aux articles D.54 et D.357 du Code wallon de l'Agriculture figure :

1° pour la notification des ventes, des acquisitions, des échanges, des donations en pleine propriété et des apports à une personne morale, en annexe 1re ;

2° pour la notification des baux à ferme et des états des lieux à annexer à un bail à ferme, en annexe 2.

[Art. 2](#). L'arrêté ministériel du 9 décembre 2019 établissant le formulaire de notification des informations à l'observatoire du foncier agricole est abrogé.

[ANNEXES.](#)

[Art. N1.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 05-11-2021, p. 111294)

[Art. N2.](#)

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 05-11-2021, p. 111302)